

**TARIFS ADMINISTRATION DE BIENS**

**HONORAIRES DE SYNDIC**

**Honoraires de gestion courante (frais administratifs compris) par lot et par an**

Lots principaux	Hors taxes	TVA	TTC
	Minimum forfaitaire de 1740,00 € TTC		
1 à 10 - Minimum forfaitaire	1 450,00 €	290,00 €	1 740,00 €
11 à 20 - Minimum de 150,00€ TTC/lot/an	2 500,00 €	500,00 €	3 000,00 €
21 à 39 - Minimum de 134,40 € TTC/lot/an	4 368,00 €	873,60 €	5 241,60 €
40 à 100 - Minimum de 120,00€ TTC/lot/an	10 000,00 €	2 000,00 €	12 000,00 €
101 et plus - Minimum de 105,60€ TTC/lot/an	8 888,00 €	1 777,60 €	10 665,60 €

Avec un compte bancaire indépendant du cabinet ouvert au nom du syndicat des copropriétaires

**Prestations particulières**

Prestations particulières à la vacation	Tarif horaire de la vacation 72 € TTC.
Suivi administratif ou toute intervention sur dossier de type : Mesures d'urgence, appels de fonds spéciaux, sinistres (source parties privatives), expertises, études juridiques ou techniques, procédures, dépôt de plainte, notification aux copropriétaires, publications d'actes, demande spécifique d'un copropriétaire, etc.	Au temps passé à la vacation
Assemblée générale et Conseil syndical supplémentaire	Au temps passé à la vacation
Souscription et gestion d'emprunts	Au temps passé à la vacation

**Prestations particulières facturées à forfait :**

Première relance simple	OFFERTE
Relance recommandée	Lettre recommandée : 36,00 € TTC
Mise en demeure de payer	La mise en demeure : 36,00 € TTC
Préparation du dossier pour remise à l'huissier, à l'avocat	Tarif horaire de la vacation 72 € TTC.
Injonction de payer	130,00 € TTC
Prise d'hypothèque	Tarif horaire de la vacation 72 € TTC.
Etablissement de l'état daté + certificat art.20 II à la charge du vendeur	450,00 € TTC
Actualisation de l'état daté	OFFERTE
Opposition de l'art,20 de la loi du 10.07.1965 à la charge du vendeur	OFFERTE
Communication des informations nécessaires à l'établissement de diagnostics	OFFERTE
Etablissement/mise à jour du carnet d'entretien	OFFERTE
Attestation de la TVA à 10%, indication de la TVA	OFFERTE
Location de salle chez le syndic (jusqu'à x personnes)	OFFERTE
Délivrance des copies des diagnostics réalisés sur les parties communes	x € TTC
Délivrance d'une copie du règlement de copropriété	x € TTC

**Prestations particulières facturées au pourcentage :**

Le syndic n'a pas la qualité de maître d'œuvre du bâtiment ; pour la participation administrative, l'organisation, la surveillance et la réception des travaux entrepris sur l'immeuble : le syndic percevra un honoraire hors taxes égal à 2% du montant hors taxes des travaux hors gestion courante ou votés par l'assemblée générale des copropriétaires s'il est supérieur à 2000€ TTC, avec un forfait minimum de 180€ TTC	Au-delà de 2000 € TTC de travaux, 2% HT de leur montant HT avec un minimum forfaitaire de 180 € TTC
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Remboursement des frais et débours :**

Frais de duplication au réel au tarif de 0,20€ TTC la copie (hors gestion courante)	Au réel
Frais postaux (convocation et notification des assemblées générales)	Au réel
Conservation des archives dormantes (de plus de deux ans) externalisée	Au réel
Location de salle en dehors du cabinet	Au réel

**HONORAIRES DE GESTION LOCATION A USAGE D'HABITATION VIDES OU MEUBLÉS/ GARAGE ET PARKINGS**

**Honoraires de gestion courante : 6,67% HT SOIT 8% TTC DE TOUTES LES SOMMES ENCAISSEES.**

**Honoraires de location en zone tendue partagé entre le bailleur et le locataire :**

**10€ TTC/m2 Visite, constitution du dossier et rédaction du bail + 3€ TTC/m2 Etat des lieux d'entrée**

**Honoraires de location en zone tendue partagé entre le bailleur et le locataire :**

**GARAGE/PARKING +Dossier et bail = 1 mois de loyer HT hors charges**

**HONORAIRES DE TRANSACTION**

Appartements, maisons, immeubles, garage, parking, fonds de commerce, terrains* :.....	minimum d'honoraires 4 000 € TTC
- Jusqu'à 50 000 €.....	10 % TTC du montant total
- De 50 000 € à 150 000 €.....	8 % TTC du montant total
- De 150 000 € à 300 000 €.....	7 % TTC du montant total
- De 300 000 € à 500 000 €.....	6 % TTC du montant total
- De 500 000 € et au-delà.....	5 % TTC du montant total

\* à la charge de l'acheteur sauf convention contraire